

**Séance du Conseil de Ville**  
**du 29 septembre 2003 à 19.00 heures**  
**Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 08 / 2003**

1. Appel
2. Procès-verbal no 07/2003
3. Questions orales
4. Promesse d'admission à l'indigénat communal de :
  - M. Dejan KOVACEVIC;
  - M. Mauricio REYES.
5. Message au Corps électoral sur la modification du plan de zones 1 "Bâti" - Extension de la zone d'activités B de la Communance
6. Comptes 2002 du Fonds de prévoyance et de retraite en faveur des employés de la Commune de Delémont (FRED) et rapport de gestion
7. Message relatif à l'octroi de la personnalité juridique au FRED
8. Développement de l'interpellation 3.06/03 - "Projet RCC (Rail Control Center) des CFF SA - Déplacement de 700 places de travail", PS, M. Pierre Tschopp
9. Développement du postulat 4.08/03 - "Mise en valeur du patrimoine historique et architectural de notre ville", PS, M. Pierre Tschopp
10. Réponse au postulat 4.01/03 - "Encaissement de la taxe des ordures pour les jeunes sans revenu dans les familles de Delémont", CS•POP, Mme Marie-Claire Grimm
11. Réponse à la question écrite 2.04/03 - "Fermeture de la Vieille Ville : quelles informations ?", PLR, M. Jean-René Rais

## **COMMUNICATIONS**

**M. le Président** ouvre la séance et informe qu'à la suite de la démission de Mme Emilie Schindelholz, CS•POP, le 1<sup>er</sup> septembre 2003, M. David Asséo devient conseiller de ville et Mme Dominique Tolotti conseillère de ville suppléante. De plus, Mme Elvire Mosimann, PS, devient conseillère de ville suppléante dès le 1<sup>er</sup> septembre 2003.

### **1. APPEL**

50 membres sont présents.

M. Michel **Rion**, président, Mme Françoise **Doriot**, 1<sup>ère</sup> vice-présidente, M. Francesco **Prudente**, 2<sup>ème</sup> vice-président, M. Michel **Hirtzlin**, Pierluigi **Fedele**, scrutateurs.

Mme, M., Philippe **Ackermann**, Pierre **Ackermann**, David **Asséo**, José **Bernal**, Nicolas **Beutler**, Jeanne **Boillat**, André **Burri**, Vincent **Chételat** (PS), Philippe **Comte**, Jérôme **Corbat**, Hubert **Crevoisier**, Sarah **Erard Jäkel**, Romain **Godinat**, Marie-Claire **Grimm**, Jeanne-Andrée **Jeannerat**, Christophe **Lovis**, Jean-Louis **Monney**, Jean **Morgenthaler**, Béatrice **Müller**, Giuseppe **Natale**, Georges **Pélégry**, Jean-René **Rais**, Régine **Ramseier**, Marie-Anne **Rebetez**, Jean-François **Rossel**, Raffaele **Scarciglia**, Romain **Seuret**, Anne **Seydoux**, Andrée **Stadelmann**, Philippe **Staubli**, Pierre **Tschopp**, Milca **Vernier**, Marc **Voelke**, Alain **Voirol**, Anselme **Voirol**, Alain **Vollmer**, Gérard **Wicht**, Valérie **Wüthrich**.

#### **Sont excusés et remplacés**

M. André Ackermann est remplacé par Mme Sylviane **Mertenat**

M. Alphonse Chèvre est remplacé par M. Pierre **Chételat**

M. Max Goetschmann est remplacé par Mme Dominique **Tolotti**

M. Pascal Mertenat est remplacé par Mme Yvonne **Plumez**

Mme Odile Montavon est remplacée par M. Emmanuel **Kummer**

M. François Rime est remplacé par M. Marco **Lorenzini**  
M. Alain Steger est remplacé par M. Philippe **Monnet**

Est excusé

M. Christian Silvant

## 2. **PROCÈS-VERBAL NO 07/2003**

Le procès-verbal no 07/2003 est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

## 3. **QUESTIONS ORALES**

**M. Chételat Vincent**, PS, revient sur le projet-pilote, lancé en collaboration avec Alcosuisse, consistant en l'utilisation de carburant bioéthanol pour quelques véhicules de la Municipalité. Il souhaite connaître les résultats et l'évolution du projet ainsi que les perspectives d'avenir de ce nouveau carburant.

**M. Gilles Froidevaux**, conseiller communal responsable du Département de l'énergie et des eaux, confirme qu'une dizaine de véhicules de la commune fonctionne au moyen de ce carburant. Vevey et Delémont ont été choisis en raison de leur statut de "Cité de l'énergie". M. Froidevaux indique que, mis à part quelques adaptations à effectuer, la Municipalité ne rencontre pour l'instant aucun problème particulier. En outre, l'entreprise Alcosuisse a l'intention de commercialiser ce bio-carburant dès le 1<sup>er</sup> janvier 2004; elle attend les décisions des Chambres fédérales concernant la détaxe sur le bio-gaz, notamment. De plus, M. Froidevaux informe que, pour pouvoir commercialiser ce produit, Alcosuisse devra construire une usine de production dont l'investissement se monte à près de 60 millions de francs. Comme la ville a été retenue avec d'autres localités, une étude d'impact est en cours. L'Office des eaux et de la protection de la nature, quant à lui, serait favorable à l'implantation d'une telle usine à Delémont.

**M. Chételat Vincent** est satisfait.

**M. André Burri**, PDC-JDC, rapporte que l'opération New Ride regroupe 21 villes, lesquelles subventionnent l'achat de scooters et vélos électriques et organisent des tests gratuits. Dans le cadre de cette opération, les habitants ont la possibilité d'acquérir un scooter et de bénéficier d'une réduction allant jusqu'à fr. 1'800.-, dont les 2/3 sont pris en charge par la commune et le tiers restant par le concessionnaire. M. Burri souhaite savoir si la Municipalité a l'intention d'adhérer à ce groupement.

**M. Gilles Froidevaux** informe que la Ville a pris connaissance du projet. Par ailleurs, à l'occasion de la journée "En ville sans ma voiture", le 22 septembre dernier, elle a mis à disposition des habitants des scooters électriques. La Municipalité, de son côté, a acquis en 2002 trois véhicules de ce type. En outre, dans le cadre du plan directeur de l'énergie, les participants à la consultation peuvent donner leur avis sur le subventionnement de ces véhicules électriques. Le Département concerné attend le résultat des réponses obtenues, afin de décider d'une action promotionnelle, incluant un subventionnement du concessionnaire, qui pourrait être offerte aux intéressés.

**M. André Burri** est satisfait.

**Mme Jeanne-Andrée Jeannerat**, PDC-JDC, s'interroge sur les travaux d'aménagement de la Vieille Ville, notamment sur le rétrécissement de la chaussée aux extrémités de la rue de l'Hôpital et aux abords de la Porte de Porrentruy. En effet, comme le concept de circulation, qui entrera en vigueur le 6 octobre prochain, sera à l'essai durant une année, elle demande au Conseil communal pourquoi les aménagements servant à modérer le trafic n'ont pas été aménagés de façon provisoire.

**M. Rémy Meury**, conseiller communal responsable du Département des travaux publics, informe que les travaux, quasi définitifs, ont été entrepris dans des secteurs qui n'ont fait l'objet d'aucune contestation. De plus, ces travaux devaient de toute manière être effectués aux entrées de la Vieille Ville, quel que soit le plan de circulation retenu. M. Meury confirme que les aspects provisoires admis dans le protocole, comme la réouverture de la rue du 23 Juin ou la fermeture de la Vieille Ville tous les soirs, ont été respectés. En outre, d'autres aménagements seront également prévus à la rue du 23-Juin et à la rue de

l'Hôpital, uniquement si la limitation à 30 km/h ne sera pas respectée. Quant aux changements de priorité à la route de Porrentruy et au Faubourg des Capucins, ils avaient été acceptés bien avant le système "Danse sur la Doux".

**Mme Jeanne-Andrée Jeannerat** est satisfaite.

**M. Pierre Chételat**, PLR, souhaitant aborder le même sujet, estime qu'il aurait tout de même été préférable d'opter pour des aménagements provisoires. La pratique démontrera peut-être que le choix n'aura pas été le bon, malgré l'absence de contestation.

**M. Rémy Meury** rappelle que le système sera testé durant une année. Par ailleurs, lors des négociations avec les différents partenaires, aucun n'a revendiqué la réintroduction intégrale de la circulation en Vieille Ville. Finalement, M. Meury souligne que les travaux actuels ne vont pas à l'encontre de ce qui a été admis par le peuple dans le projet "Danse sur la Doux".

**M. Pierre Chételat** est partiellement satisfait.

**M. Jean-René Rais**, PLR, rapporte que, selon une modification de l'ordonnance fédérale sur les substances dangereuses, l'épandage des boues d'épuration comme fertilisant pour l'agriculture sera interdit dès 2004. Les boues seront donc incinérées, ce qui occasionnera des coûts de l'ordre de fr. 450'000.-, charges reportées sur les communes. M. Rais demande donc au Conseil communal si ces faits se traduiront par une augmentation du prix de l'eau potable dès l'année prochaine pour la population delémontaine.

**M. Gilles Froidevaux** confirme que le Parlement jurassien a accepté une modification de la loi sur les déchets interdisant l'utilisation de boues d'épuration, lesquelles devront être incinérées dans une entreprise bâloise. M. Froidevaux informe qu'en principe, aucune augmentation ne sera appliquée. En effet, à fin 2002, le Conseil de ville avait accepté une augmentation de la taxe d'épuration en prévision de cette nouvelle disposition cantonale, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2003.

**M. Jean-René Rais** est partiellement satisfait.

**Mme Valérie Wüthrich**, CS•POP, s'inquiète du manque d'avancement de l'Artsenal. Elle demande où en est le projet dont le début des travaux était prévu pour la rentrée scolaire.

**Mme Patricia Cattin**, conseillère communale responsable du Département de la culture, de la jeunesse et des sports, rappelle que le peuple a accepté le projet de rénovation de l'Artsenal le 22 septembre 2002. La publication de l'avis de construction a donné lieu à une opposition solutionnée par une convention avec l'opposant le 12 février dernier. Entre-temps, un bureau d'architecte a été mandaté pour l'établissement des plans d'exécution. Mme Cattin informe que la Commission de construction, désignée en mars, s'est réunie le 4 avril pour la présentation des plans définitifs et l'adjudication des mandats d'ingénieurs. En mai et juin, la commission précitée a approuvé les plans définitifs et décidé de mettre les travaux en soumission.

Mme Cattin relève le problème de la preuve énergétique, document nécessaire pour l'obtention du permis de construire, encore non fourni en août. De ce fait, la commission a décidé de mettre le bureau d'ingénieurs sous contrat de pénalités. Selon Mme Cattin, les soumissions semblent jusqu'à présent dépasser les estimations du projet, toutefois, sans être alarmantes. La commission s'est donc fixé comme objectif d'obtenir toutes les soumissions pour le 3 novembre, ce qui lui permettra de les comparer avec le crédit voté. En cas de différence trop importante, Mme Cattin demandera l'accord du Conseil de Ville. Le Conseil communal souhaite débiter les travaux à mi-novembre.

**Mme Valérie Wüthrich** est satisfaite.

**M. Jean-René Rais**, PLR, revient sur le plan d'économie présenté en juillet par le Conseil fédéral, qui induit une diminution du budget de Swiss Energy de 55 à 20 millions de francs. Vu cette mesure, 75 localités des 93 ayant reçu le label "Cité de l'énergie", ont signé une déclaration s'opposant à cette décision. M. Rais demande au Conseil communal si la Ville s'est associée à cette démarche. Il souhaite également connaître les incidences de ces économies sur la réalisation de certains objectifs du plan directeur de l'énergie.

**M. Gilles Froidevaux** confirme que la Ville a également signé cette déclaration invitant les Chambres fédérales à revoir cette diminution de budget. Selon M. Froidevaux, les incidences sur la politique énergétique de Delémont sont encore inconnues. Il précise que la journée "En ville sans ma voiture" du 22 septembre a obtenu un subventionnement important de Swiss Energy et espère que la Ville ne subira pas trop fortement ces mesures de restrictions.

**M. Jean-René Rais** est satisfait.

#### 4. **PROMESSE D'ADMISSION À L'INDIGÉNAT COMMUNAL DE :**

**M. Dejan KOVACEVIC**

**DECISION :** la promesse d'admission à l'indigénat communal M. Dejan KOVACEVIC, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente sans avis contraire.

**M. Mauricio REYES**

**DECISION :** la promesse d'admission à l'indigénat communal de M. Mauricio REYES, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente sans avis contraire.

#### 5. **MESSAGE AU CORPS ELECTORAL SUR LA MODIFICATION DU PLAN DE ZONES 1 "BATI" - EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITES B DE LA COMMUNANCE**

**Mme Renée Sorg**, conseillère communale responsable du Département de l'urbanisme et de l'environnement, présente le message consistant en l'extension de la zone d'activités B de la Communance qui sera soumis au corps électoral en février prochain. Mme Sorg relève que la ville compte trois zones d'activités industrielles différenciées selon le type d'activité :

- la zone de la Ballastière et le secteur Von Roll, réservés aux entreprises qui génèrent des nuisances importantes;
- la zone située au sud des voies CFF, destinée en priorité aux centres d'achats;
- la Communance, pour l'implantation d'entreprises artisanales et industrielles produisant peu de nuisances.

L'extension de la Communance a pour but de permettre à la commune d'offrir de nouvelles possibilités d'implantation à des moyennes et petites entreprises. En effet, à ce jour, seules cinq parcelles dans cette zone sont encore disponibles. Mme Sorg relève que le plan directeur prévoit à long terme une grande extension de cette zone industrielle, comme le montre le plan annexé au message. En accord avec la Bourgeoisie, principale propriétaire des terrains, la Ville souhaite procéder à une première extension de quelque 60'000 m<sup>2</sup>, nécessaire pour couvrir les besoins des cinq à dix prochaines années.

Mme Sorg met en évidence les deux aspects dont le projet tient compte : d'une part, le souhait d'une urbanisation uniforme et rationnelle, d'autre part, la rentabilisation optimale des équipements qui seront réalisés dans la piste de chantier, raison pour laquelle une bande de terrain au sud de ladite piste sera également mise en zone. Mme Sorg relève que cette piste sera l'accès principal à la Communance, depuis l'A16.

S'agissant de la planification de l'extension, Mme Sorg informe que la Bourgeoisie et la Ville prévoient deux étapes : la première de 40'000 m<sup>2</sup> au nord de la piste de chantier qui sera développée par un plan spécial entrant en force début 2005, la seconde au sud de la piste de chantier, également développée par un plan spécial, entrant en vigueur dès 2010.

En cas d'acceptation du message par le Conseil de Ville et le corps électoral, la Ville établira un plan directeur d'aménagement et d'équipement pour l'ensemble de la zone d'extension. Il permettra l'utilisation rationnelle des terrains et servira de base de travail pour la mise en place des deux plans spéciaux et l'établissement des demandes de crédit concernant l'équipement des terrains.

En conclusion, Mme Sorg met en exergue que ce projet présente un intérêt public certain qui permettra d'accueillir de nouvelles entreprises et de créer des emplois. De plus, il permettra de tirer profit au mieux de la Transjurane grâce à l'accès réalisé à la jonction ouest de Delémont.

Finalement, Mme Sorg précise, s'agissant de l'arrêté, que la Commission des finances n'a pas été consultée.

**M. Gérard Wicht**, PCSI, informe que son groupe accepte le message, estimant nécessaire de développer l'industrie dans la région delémontaine. Le groupe PCSI est favorable à une diversification industrielle malgré certaines expériences négatives vécues par le passé.

**DECISION** : **Le message au Corps électoral sur la modification du plan de zones 1 "Bâti" - Extension de la zone d'activités B de la Commune, est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.**

## **6. COMPTES 2002 DU FONDS DE PREVOYANCE ET DE RETRAITE EN FAVEUR DES EMPLOYES DE LA COMMUNE DE DELEMONT (FRED) ET RAPPORT DE GESTION**

**M. le Maire** présente le message qui contient, en page 2 et dans les annexes, les points strictement comptables. Il relève que le FRED, tout comme la presque totalité des caisses de pension, a subi les effets de l'effondrement de la Bourse et la limitation des possibilités de placement à des conditions favorables. Il souligne également que le FRED a réduit ses placements auprès des employeurs, comme l'avait demandé à plusieurs reprises la Commission de gestion et de vérification des comptes.

M. le Maire précise que la baisse des rendements des actions résulte de la diminution de leur valeur et non d'une vente. Quant aux prêts hypothécaires aux membres, ils restent stables bien que les conditions des marchés financiers libres soient très favorables.

Du point de vue structurel, M. le Maire relève que la baisse de rendement du FRED agit sur le taux de couverture, c'est-à-dire la proportion dans laquelle la caisse serait capable de satisfaire à ses engagements, notamment par le versement des prestations de sortie. Ce degré de couverture indique la bonne santé financière de l'institution, celui du FRED atteignant 97.4 % avec un taux technique de 4.5 % (intérêt que les capitaux du FRED devraient rendre pour assurer la fiabilité du système). Toutefois, selon l'actuaire-conseil, ce taux devrait plutôt être de 4 %, ce qui engendrerait un taux de couverture d'environ 93 %. M. le Maire invite à ne pas confondre ce taux avec le taux technique minimal de 2.25 % fixé par le Conseil fédéral qui concerne, lui, les caisses de pension avec primauté des cotisations. Le FRED étant une caisse avec primauté des prestations, un taux technique de 2.25 % ne permettrait pas de garantir à terme le système des rentes.

Le comité du FRED étudiera la problématique du taux technique et présentera prochainement une demande de révision du règlement introduisant plus de souplesse dans la détermination de ce taux. Ainsi, lorsque le marché des capitaux n'est pas favorable, un abaissement du taux, avec des mesures correctrices, pourrait être possible. A l'inverse, le taux pourrait être haussé en cas de rendements supérieurs au taux technique.

M. le Maire relève la recommandation de l'actuaire-conseil invitant le FRED à prendre des mesures d'assainissement. Dans ce but, le comité du FRED, le Conseil communal et la Commission du personnel étudient trois variantes possibles, en collaboration avec l'actuaire-conseil et les gestionnaires de fortune : l'abaissement des prestations, la hausse des cotisations, l'amélioration du rendement des capitaux. Le Conseil de ville sera informé des discussions et se prononcera sur une révision du règlement.

Dans l'immédiat, M. le Maire invite les membres du Conseil de Ville à approuver les comptes 2002 du FRED, considérant que la situation du FRED n'est pas mauvaise. M. le Maire est toutefois conscient que le FRED doit revoir son mode de fonctionnement.

**M. Romain Seuret**, PLR, président de la Commission de gestion et de vérification des comptes, est d'avis que la situation du FRED n'est pas catastrophique dans le contexte actuel. Cependant, une attention particulière doit lui être réservée. M. Seuret relève la proposition de la commission consistant en l'abaissement du taux technique de 4.5 % à 4 %, rejoignant ainsi le point de vue de la fiduciaire, sous réserve d'une étude de projection sur l'avenir. M. Seuret informe que la commission soutient l'étude visant à assainir le déficit

technique, ce qui aurait comme conséquence une aide financière de l'employeur et des salariés, avec un éventuel abaissement temporaire du taux de couverture.

M. Seuret, au nom de la commission, invite les membres du Conseil de Ville à accepter le rapport de gestion et les comptes 2002 du FRED. Il remercie M. le Maire et M. Froidevaux pour la bonne gestion du FRED et leur disponibilité.

**M. Pierluigi Fedele**, CS•POP, est d'avis qu'il ne faut pas agir dans la précipitation. Il relève le taux de couverture du FRED de 97 % qu'il estime bon. De plus, le FRED est une caisse de pension rattachée à des collectivités publiques qui ne courent pas le risque de disparaître à court terme.

S'agissant des propositions figurant dans le rapport, le groupe CS•POP accepte l'abaissement du taux de couverture jusqu'à 90 % et du taux technique de 4.5 % à 4 %. Quant à l'éventuelle contribution de 1 % demandée aux employés, M. Fedele invite le comité du FRED à ne pas se précipiter avec cette mesure sans un examen de la situation à plus long terme, sur la base de projections de la fiduciaire.

M. Fedele rapporte que le groupe CS•POP est favorable à l'octroi de la personnalité juridique au FRED. Il met en exergue le rapport de la Commission de gestion et de vérification des comptes stipulant la nécessité de distinguer clairement les tâches de gestion et de conseil, d'une part, et les tâches de contrôle, d'autre part. CS•POP est d'avis qu'il faut recourir à deux fiduciaires différentes.

**DECISION** : **les comptes 2002 du Fonds de prévoyance et de retraite en faveur des employés de la Commune de Delémont (FRED) et rapport de gestion, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente, sans avis contraire.**

## **7. MESSAGE RELATIF A L'OCTROI DE LA PERSONNALITE JURIDIQUE AU FRED**

**M. le Maire** estime que la personnalité juridique au FRED doit être perçue comme un pur instrument de gestion, permettant de gérer la fortune du FRED dans de meilleures conditions. Il précise qu'en aucun cas elle ne modifie les rapports de subordination du FRED au Conseil de Ville. M. le Maire est persuadé que l'étude effectuée par la Commission de gestion et de vérification des comptes lui a permis de constater l'exactitude des propos évoqués par le Conseil communal. Il rappelle également que la quasi-totalité des caisses de pension suisses ont la personnalité juridique, vu les tâches qui leur sont attribuées.

M. le Maire souligne que le comité du FRED a bénéficié jusqu'à présent de la confiance des banques qui jugeaient la personnalité juridique de la Ville suffisante pour assurer la caisse de pension. Il remercie les membres du Conseil de Ville de leur confiance et informe que la révision du règlement du FRED, si le Conseil de Ville accepte le message, interviendra au plus tard au début 2004.

**M. Romain Seuret**, PLR, président de la Commission de gestion et de vérification des comptes, informe que la commission précitée a fait appel à un actuaire-conseil indépendant spécialisé dans le domaine. Ainsi, après avoir pris connaissance de l'étude en question, la Commission de gestion et de vérification des comptes est convaincue que l'octroi de la personnalité juridique au FRED ne peut être que bénéfique pour le fonctionnement de la caisse de pension. Les arguments du Conseil communal sont fondés et approuvés par la commission précitée.

Finalement, M. Seuret, au nom de la commission, espère que ses remarques concernant la modification du règlement du FRED seront prises en considération lors de la mise à l'étude dudit règlement et invite les membres du Conseil de Ville à accorder la personnalité juridique au FRED.

**M. Philippe Comte**, PCSI, informe que son groupe soutient le Conseil communal en ce qui concerne l'octroi de la personnalité juridique au FRED, ceci pour des raisons de clarté et de transparence, notamment. Le groupe PCSI souhaite que la gestion de la commune et celle du FRED soient séparées et estime les recommandations de la Commission de gestion judicieuses. Finalement, le groupe PCSI souhaite que le FRED recoure à deux fiduciaires différentes, afin d'éviter des conflits d'intérêts.

**DECISION** : la révision (article premier, alinéa 2) du règlement du Fonds de prévoyance et de retraite en faveur des employés de la Municipalité de Delémont (FRED), ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente, sans avis contraire.

8. **DEVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION 3.06/03 - "PROJET RCC (RAIL CONTROL CENTER) DES CFF SA - DEPLACEMENT DE 700 PLACES DE TRAVAIL", PS, M. PIERRE TSCHOPP**

**M. Pierre Tschopp**, PS, rapporte que les CFF envisagent de diriger la totalité du trafic ferroviaire suisse depuis une seule centrale d'exploitation, dès 2008. Quatre centres régionaux situés à Lausanne, Bellinzone, St-Gall et Spiez, seraient rattachés à cette centrale qui serait installée à Olten.

M. Tschopp met en évidence que cette décision, contestée par les syndicats SEG, engendrerait de graves conséquences pour la ville puisque le centre de télécommande mis en place à fin octobre 2003 à Delémont, gérant les gares de Baerschwil, Liesberg, Soyhières, Courrendlin, Courtételle, Courfaivre et Bassecourt, serait supprimé et avec lui, une quinzaine de places de travail qualifié. M. Tschopp relève également d'autres problèmes liés à la sécurité et à la disponibilité de l'infrastructure, ainsi qu'au temps d'intervention en cas de perturbations.

Au vu de ce qui précède, M. Tschopp demande au Conseil communal s'il a été informé de ce projet, quelles démarches il compte entreprendre et s'il envisage une intervention commune avec le Canton.

**M. le Maire** rapporte que le Conseil communal n'a pas été informé de ce projet par les CFF. L'interpellation a donné lieu à une rencontre avec les responsables régionaux chargés du projet, lesquels ont confirmé l'existence du projet qui, du reste, n'a pas encore été approuvé par le Conseil d'Administration des CFF. Selon les renseignements obtenus, le délai de 2008 est d'ores et déjà repoussé à 2011 et la surveillance du trafic ferroviaire serait probablement installée à Lausanne.

Bien entendu, le Conseil communal n'est pas favorable à ce projet étant donné qu'il induit une perte d'emplois qualifiés. M. le Maire s'interroge également sur l'utilité d'installer en 2003 un réseau de télécommande à Delémont qui serait mis hors service en 2011. S'agissant des perturbations du trafic, M. le Maire doute qu'une gestion centralisée puisse réagir aussi rapidement que certaines situations pourraient l'exiger.

M. le Maire rapporte que d'autres législatifs communaux ont déposé des interventions semblables à celle de M. Tschopp. Il est d'avis que tant les exécutifs que les législatifs doivent afficher leur scepticisme quant à ce projet. M. le Maire met le projet des CFF en parallèle avec le projet REMA de la Poste, consistant en la gestion des courriers et colis depuis un seul endroit.

En conclusion, M. le Maire confirme que le Conseil communal envisage de coordonner ses démarches non seulement avec le Canton mais également avec les autres régions de l'Arc jurassien.

**M. Pierre Tschopp**, PS, est satisfait.

**M. Marc Voelke**, PLR, demande l'ouverture des débats.

**M. le Président** ouvre la discussion sur cette interpellation, étant donné qu'elle a obtenu plus de 15 suffrages.

**M. Marc Voelke**, PLR, fournit quelques informations relatives à ce projet. Il rapporte que dans le cadre de RCC, les CFF ont reçu un mandat visant à augmenter le trafic ferroviaire de 30 %, passant ainsi à des cadences de semi-horaires, à Delémont à fin 2004. Des cadences de quart d'heures seront mises en place à Berne, Zurich et Lausanne. Aussi, M. Voelke informe que seul le recours à l'électronique, à l'informatique et à la télécommande permettra de gérer le trafic en toute sécurité. M. Voelke met en évidence que les CFF offrent de grandes possibilités de réinsertion pour son personnel.

En ce qui concerne l'infrastructure, M. Voelke souligne que le projet RCC n'implique pas une diminution des standards de sécurité, au contraire. De plus, le recours supplémentaire à l'électronique et l'informatique ne remet pas en cause les postes de travail en surface. M. Voelke estime même que le besoin en main-d'œuvre qualifiée chargée de l'entretien et de la levée de dérangements ne sera que plus grand. Delémont, qui assume ce rôle, ne subira pas de pertes d'emplois dans le domaine de la maintenance à cause de RCC, mais certainement dans le domaine de l'exploitation, de l'avis de M. Voelke.

**M. Jérôme Corbat**, CS•POP, encourage le Conseil communal à intervenir comme M. le Maire l'a indiqué. Selon lui, les technologies modernes, visant à désenclaver les périphéries, produisent finalement l'effet contraire. De plus, à son avis, la centralisation engendrera une baisse des postes qualifiés sur le site delémontain. Il trouve donc l'intervention de M. Tschopp pertinente.

**M. le Maire** informe que les arguments de M. Voelke ne peuvent pas être acceptés par le Conseil communal. En effet, même si les CFF garantissent la réinsertion de leurs collaborateurs, les places de travail à Delémont diminueront. De plus, si la Ville accepte toutes les centralisations, elle court le risque d'être marginalisée. A son avis, le problème des interventions d'urgence demeure. Elles semblent difficiles à gérer à distance.

M. le Maire estime qu'en tant que collectivité publique d'une région périphérique, la Ville doit informer les CFF de son inquiétude, d'autant que le projet RCC ne lui a pas été communiqué par les CFF. De plus, dans un but de rationalisation, les regroupements ne doivent pas toujours être installés au centre, des compensations pour les périphéries peuvent également être négociées. M. le Maire répète que ce projet sera suivi par le Conseil communal et il espère que d'autres localités et cantons feront de même.

9. **DEVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.08/03 - "MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE HISTORIQUE ET ARCHITECTURAL DE NOTRE VILLE". PS. M. PIERRE TSCHOPP**

**M. Pierre Tschopp**, PS, met en exergue les efforts de la Ville afin de valoriser son patrimoine. Il regrette cependant les véhicules stationnés à proximité des monuments ou bâtiments historiques. Il cite en exemple la cour du Château, laquelle se transforme en parking le dimanche. Vu ces constats, M. Tschopp demande au Conseil communal d'étudier l'installation d'obstacles.

**Mme Renée Sorg** informe que le Conseil communal accepte le postulat et qu'il étudiera toutes les options.

**M. Pierluigi Fedele**, CS•POP, informe que son groupe défend le patrimoine historique et architectural, en particulier celui de la ville. Quant à la pose d'obstacles, M. Fedele n'y est pas favorable; il opterait plutôt pour les amendes.

**M. Philippe Staubli**, PDC-JDC, rapporte que son groupe n'est pas favorable à la pose d'obstacles destinés à restreindre les déplacements en voiture en Vieille Ville, vu que le concept de circulation en Vieille Ville entrera en vigueur début octobre 2003. D'autre part, il évoque le risque que cette mesure soit appliquée sur l'ensemble de la ville, ce qui pourrait nuire au commerce local, déjà bien touché. M. Staubli préfère des contrôles réguliers par la police locale, ce qui, à terme, dissuadera les contrevenants. Pour ces raisons, le groupe PDC-JDC refuse le postulat.

**DECISION** : le postulat 4.08/03 - "Mise en valeur du patrimoine historique et architectural de notre ville", PS, M. Pierre Tschopp, est accepté par 26 voix contre 21.

10. **RÉPONSE AU POSTULAT 4.01/03 - "ENCAISSEMENT DE LA TAXE DES ORDURES POUR LES JEUNES SANS REVENU DANS LES FAMILLES DE DELÉMONT". CS•POP. MME MARIE-CLAIRE GRIMM**

**Mme Madeleine Amgwerd**, conseillère communale responsable du Département des finances et des écoles, rappelle d'une part que la Ville envoie chaque année quelque 8'000 factures relatives à la taxe des ordures et que, d'autre part, les taxations définitives sont établies dans un délai plus court. S'agissant du postulat qui demandait une information améliorée et écrite, Mme Amgwerd indique que la facture comportera des



informations expliquant que les jeunes en étude sont soumis à la taxe dès le 1<sup>er</sup> janvier suivant leurs 17 ans, pour autant qu'ils soient imposables, et que les jeunes en études et jusqu'à 25 ans peuvent demander l'exonération de la taxe, accompagnée de justificatifs, par écrit au Bureau des impôts et du cadastre. Il sera également stipulé que les personnes physiques ayant leur acte d'origine à Delémont, y payant leurs impôts mais travaillant et vivant dans une autre commune, peuvent être exonérées de la taxe pour autant qu'elles fournissent la preuve qu'elles la paient dans une autre localité. Le texte précisera que tout renseignement complémentaire ou voies de recours peuvent être obtenus au Bureau des impôts et du cadastre. Mme Amgwerd rappelle qu'en 2002, 46 cas concernaient des jeunes et 14 des personnes physiques payant la taxe dans une autre localité.

De plus, Mme Amgwerd informe que le numéro de novembre du D'lem Info contiendra également une communication relative à la taxe des ordures et aux autres taxes.

**M. Gérard Wicht**, PCSI, soulève qu'en pratique, l'exonération de la taxe est plus compliquée. Il demande des compléments d'information à Mme Amgwerd, s'agissant de jeunes gens dont la situation professionnelle évolue fréquemment.

**Mme Marie-Claire Grimm**, CS•POP, considère la solution proposée comme compliquée. Du reste, elle implique diverses personnes, citoyens et fonctionnaires communaux. Il serait à son avis plus simple d'encaisser la taxe des ordures après l'établissement de la taxation définitive.

**Mme Madeleine Amgwerd** estime la méthode proposée et les informations claires. D'autre part, elle rappelle l'obligation de régler les problèmes pour l'ensemble des citoyens de la même manière. Mme Amgwerd admet que des erreurs peuvent se produire mais qu'elles sont corrigées. S'agissant d'éviter aux Delémontains de se rendre à l'Hôtel de Ville pour la restitution de la taxe, Mme Amgwerd informe que, contre lettre munie d'une copie de la déclaration d'impôts, le remboursement peut être effectué rapidement sur un compte postal. Mme Amgwerd est persuadée que la solution proposée est la plus simple. Quant aux jeunes gens dont les situations professionnelles évoluent souvent, Mme Amgwerd assure qu'une attention particulière leur est réservée.

**11. REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.04/03 - "FERMETURE DE LA VIEILLE VILLE : QUELLES INFORMATIONS ?". PLR, M. JEAN-RENE RAIS**

**M. Jean-René Rais**, PLR, est satisfait.

**Ont été déposés**: 2 postulats  
3 questions écrites  
1 motion

La séance est levée à 20 h 35.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La secrétaire adjointe :

Michel Rion

Nadia Maggay